

LE MOT DU PRÉSIDENT



Plus de 28 000 :
c'est le nombre
d'enfants que
nous avons fait
partir en séjours
collectifs en 2014.

Soit près de 8 000
de plus qu'en 2013 !

Ce résultat conséquent nous
vous le devons : bénévoles,
donateurs, organisateurs et
partenaires ; ensemble nous
avons pu construire ce succès.
En cela, il conforte ma conviction
profonde : notre confédération
continue d'avancer.

Pourtant, 2014 n'a pas été
une année simple : baisse
des subventions, réorganisation
nationale et des postes
salariés...

Mais nous avons su,
avec les administrateurs,
nous mobiliser. En 2014 les
dons issus de la 69^e campagne
de solidarité annuelle ont bondi
de près de 10 %, passant
à plus de 440 000 euros
collectés. C'est bien mais
il nous faut encore amplifier
notre action afin de faire
partir toujours plus d'enfants
et de jeunes.

Cette ambition repose, il
convient de ne pas l'oublier, sur
des valeurs fortes, qui sont le
ciment de notre mouvement :
laïcité, solidarité, citoyenneté.
Elles ont été rappelées avec
force par le peuple français
à la suite des tragiques évé-
nements qui ont endeuillé notre
pays en début d'année 2015.

Notre mission n'en est que plus
actuelle, plus moderne. Tournée
résolument vers l'avenir, La
Jeunesse au Plein Air a encore
toute son histoire à écrire, une
histoire forte et courageuse où
elle hissera haut sa parole. ■

Nous

Acteur historique de l'éducation populaire

En 1938, Georges Lapière fonde la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents. Pour l'instituteur qu'il était, la vie d'un enfant formait un tout : de l'école, à la famille en passant par la cité, il préconisait le droit à l'éducation permanente. Avec Paul Langevin, Jean Zay et bien d'autres, il voulait que l'école conduise tous les jeunes au seuil de la vie adulte, instruits, qualifiés et responsables.

Depuis, l'œuvre de George Lapière a su perdurer et 70 ans après, La JPA est toujours présente, portée en cela par ses 43 organisations confédérées. Certes, le monde a changé, les mentalités ont évolué mais les besoins sont toujours aussi présents et nos valeurs toujours aussi actuelles.

La Jeunesse au Plein Air est une association éducative complémentaire de l'enseignement public, agréée jeunesse et éducation populaire par arrêté ministériel du 7 avril 1945.

► Nos missions

Depuis plus de 70 ans, La Jeunesse au Plein Air milite pour le départ de tous les enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes.

Soutien financier aux familles

La JPA apporte un soutien financier aux familles. Il est possible grâce à la campagne de solidarité, organisée tous les ans, dans les établissements scolaires et placée sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale. Cette campagne se donne pour objectifs de sensibiliser les enfants à la solidarité, à la citoyenneté et au droit aux vacances pour tous et leur permet de mener une action concrète de solidarité.

Les départs en vacances sont également possibles grâce aux partenariats noués tout au long de l'année. Ainsi, le partenariat établi depuis 2005 avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances) permet d'attribuer des aides pour le départ d'élèves en séjours

collectifs dans le cadre scolaire et pour le départ en colonie de vacances d'enfants en situation de handicap.

L'appel à la générosité et au mécénat complète nos modes de financement.

Espace d'informations, d'échanges et de recherches

La Jeunesse au Plein Air dispose d'un service juridique et d'un service de documentation.

Le service juridique de La JPA assure une activité de veille et d'informations. Il édite de nombreuses publications à destination des acteurs des accueils collectifs de mineurs (ACM) : directeurs de colonies de vacances, adjoints, animateurs, etc. Chaque année, la Confédération publie le « Spécial directeur » des ACM qui restitue sous forme de questions-réponses la réglementation en vigueur.

La Jeunesse au Plein Air propose également un fonds documentaire axé sur les vacances, les loisirs des enfants et des jeunes. On y trouve également des documents relatifs à la vie associative, l'éducation populaire, la laïcité, etc.

Enfin, La JPA est membre fondateur, avec l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, Études et recherches de La JPA (Ovlej). L'Observatoire produit et mutualise des données, des analyses et des perspectives avec et pour les acteurs et partenaires du secteur.

Actions de sensibilisation et d'éducation

La Jeunesse au Plein Air a dans ses missions de promouvoir l'accès aux vacances et aux loisirs éducatifs de tous les enfants, avec une attention particulière aux situations de handicap.

La JPA agit et milite pour revendiquer ce droit au départ auprès des pouvoirs publics. Elle valorise le rôle des accueils collectifs de mineurs auprès des familles, des enseignants, des institutions et des collectivités territoriales. Enfin, elle agit auprès des pouvoirs publics pour que les colonies de vacances et les centres de loisirs soient reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et des familles. ■

Comité de la Charte

La Jeunesse au Plein Air est agréée par le Comité de la Charte, label don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est de promouvoir la transparence et la rigueur de la gestion. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport annuel de l'exercice 2014 adopté par l'Assemblée générale du 23 juin 2015, disponible par courrier sur simple demande ou sur notre site Internet www.jpa.asso.fr. Les comptes de l'exercice ont été certifiés par les commissaires aux comptes. La Jeunesse au Plein Air est reconnue d'utilité publique par suite du décret du 20 juin 1949. ■



Le bilan des actions menées en 2014

En 2014, avec l'aide de ses partenaires, La JPA a aidé plus de 28 000 enfants et adolescents à partir en colonies de vacances ou en séjours scolaires. Ce sont quasiment 8 000 enfants aidés de plus par rapport à l'année 2013.

La 69^e campagne de solidarité

Le lancement de la 69^e campagne de solidarité s'est déroulé le lundi 20 janvier 2014 dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale, en présence de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite éducative et de Michel Desjoyeaux, navigateur et parrain de la campagne. Dans les établissements scolaires, les élèves se mobilisent pour collecter des fonds afin d'aider d'autres enfants exclus des vacances à partir en séjour collectif. En menant cette action, ils prennent conscience qu'à plusieurs il est possible d'agir contre les inégalités. La campagne de solidarité se fait par délégation du ministère de l'Éducation nationale qui en a confié l'organisation à La JPA depuis 1947.

Opérations

« 1^{er} départs en colos »

En 2014, ce sont 6 120 enfants et adolescents qui ont pu partir grâce à des opérations appelées « premiers départs en colos » en faisant appel à différents partenaires et pilotées par des comités départementaux et des unions régionales de La JPA. Ces opérations s'inscrivent en complémentarité avec la campagne de solidarité.

Partenaire privilégié

En 2014, dans le cadre de son partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), La JPA a aidé 17 869 enfants à partir en séjours scolaires ou en colos, ce qui représente une augmentation de 48 % du nombre de bénéficiaires par rapport à 2013. La JPA se situe aujourd'hui comme un des premiers partenaires de l'ANCV.

Expertises, échanges et ressources

En 2014, l'Ovlej-Études et recherches de La JPA a dévoilé les résultats de son étude menée sur les choix des familles et des jeunes en matière de centres de loisirs, mini-camps et colonies de vacances.

Le service de documentation de La JPA a ouvert fin 2014 son nouveau site web documentaire (www.doc.jpa.asso.fr). Il présente des références de documents sur les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes et plus généralement sur des thématiques comme la solidarité, la laïcité, le handicap, l'éducation populaire, les sciences humaines...

Concernant l'activité juridique, l'année 2014 aura été marquée par le recrutement à la mi-juillet d'un nouveau juriste. Il assure

une veille réglementaire et juridique et est force de proposition sur l'évolution de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Le service juridique a notamment pris en charge l'édition 2014 de la revue « Spécial directeur », éditée à plus de 18 000 exemplaires. Dans ce numéro, une attention particulière a été portée aux conséquences de la réforme des rythmes éducatifs pour les accueils collectifs de mineurs et sur la création des projets éducatifs territoriaux. ■

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique actuel de La JPA, repose sur la couverture des besoins en matière d'aides au départ en vacances par les fonds issus de la générosité du public. Les autres missions sociales et frais de fonctionnement sont couverts par les subventions publiques.

Le besoin croissant des aides au départ en vacances nous oblige à développer nos modes de collecte.

GRÂCE À VOUS

Les dons nous permettent d'accomplir nos missions. Plus que de longs discours, nous avons voulu vous rendre la parole.

• Que vous soyez parent :

- « *Auriane s'est éclatée à Montalivet, elle a surmonté sa peur de l'océan, rencontré de nouvelles personnes, profité des activités, un vrai régal qu'elle est prête à renouveler ! Encore un GRAND MERCI !!* »
- « *Lucas a été ravi et nous renouvelerons cette colo l'année prochaine. Encadrement super, activités appréciées, restauration bien notée. Nous vous remercions chaleureusement pour vos efforts* ».

• Enseignants, comme Julie :

- « *Chaque année, trop d'enfants ne partent pas en vacances et sont condamnés à l'oisiveté. Nous sommes convaincus que faire partir les enfants en colonie de vacances est un acte éducatif fort. C'est promouvoir l'éveil des plus jeunes en leur faisant vivre un temps collectif d'apprentissage et de rencontre de l'autre. C'est faire*

découvrir de nouveaux horizons et proposer des expériences qui développent l'autonomie. Tout cela aide à mieux grandir et participe de la réussite éducative de l'enfant. En tant qu'enseignante, je sais qu'en fonction du type de vacances que passent mes élèves, je ne vais pas avoir les mêmes disponibilités et dispositions aux apprentissages ».

• Ou donateur, comme Henriette :

« *Après la guerre, à l'époque j'avais 7 ans, on nous confiait des timbres à vendre pour cette association. Je les trouvais très jolis et colorés et nous galopions à la sortie de l'école pour les vendre. Il y a quelques années, on m'a écrit. Ça m'a ému et m'a rappelé tellement de souvenirs que j'ai envoyé un petit chèque. Je suis maintenant une vieille dame malvoyante. Excusez mon écriture et bonnes vacances à tous... »*

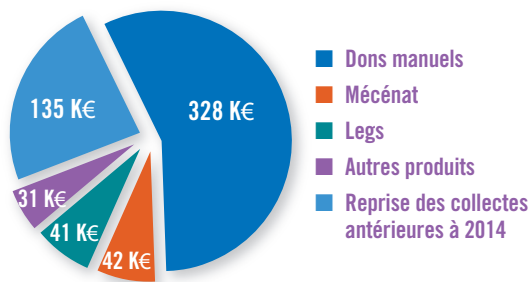
Tous ces témoignages sont les exemples concrets et tangibles de notre action. Ils nous poussent à nous dépasser.

Données significatives des comptes 2014 de La JPA

Le budget global de La Jeunesse au Plein Air s'élève à 20 857 K€. Il correspond aux activités du siège de La JPA, des opérations de collecte des comités départementaux JPA ainsi qu'aux activités du complexe médico-social Jacques Besse qui représentent 80 % du budget global de La JPA.

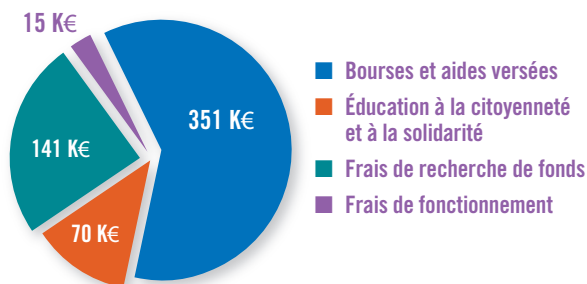
La gestion financière de cet établissement est totalement séparée de celle des autres activités et n'utilise pas les ressources provenant de la générosité du public. Aussi, afin de faciliter la lecture de ce document, les éléments d'analyse suivants n'intègrent pas l'activité du complexe médico-social.

Origine des ressources provenant de la générosité du public - montant : 577 K€



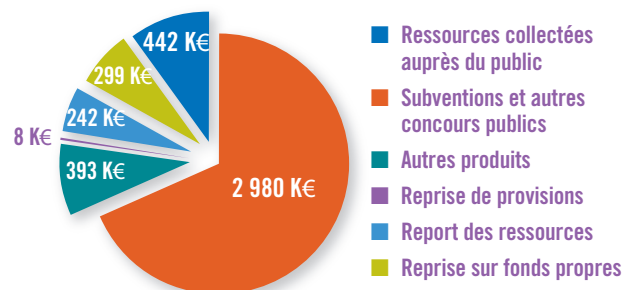
En 2014, nous avons collecté 442 k€. À ce montant, il convient d'ajouter 135 K€ provenant de collectes antérieures à 2014. Cette stratégie suit la volonté des administrateurs d'amplifier l'action d'aides au départ en colos pour les enfants et les jeunes. Autre nouveauté : 41 k€ proviennent de legs.

Utilisation des ressources collectées - montant : 577 K€



421 k€ sont consacrés aux missions sociales : attributions d'aides et intervention dans les écoles pour développer l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité. 141 k€ sont utilisées pour financer les frais de recherche de fonds. Ce montant est en hausse par rapport à 2013 car nous avons intensifié les actions de prospection.

Origine des ressources de La JPA (hors complexe médico-social) - montant : 4.364 K€



Les subventions et autres concours publics représentent 68 % des ressources totales de La JPA.

En 2014, nous avons enregistré une baisse importante de la dotation du ministère de l'Éducation nationale (- 539 K€). En revanche, l'augmentation de la dotation de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (+787 K€) nous a permis de maintenir notre effort soutenu pour les aides au départ.

Les ressources collectées auprès du public représentent 10 % des ressources ; ce pourcentage est stable.

Utilisation des ressources de La JPA (hors complexe médico-social) - montant : 4.364 K€



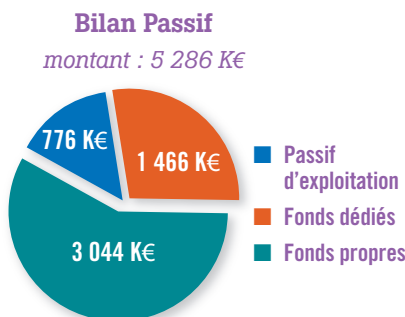
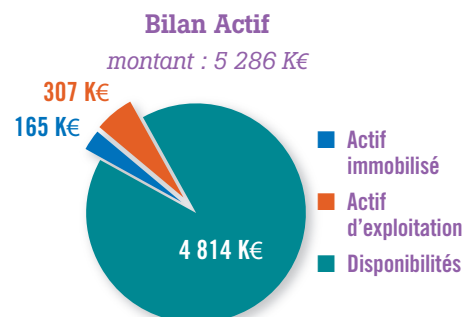
3 448 K€ des ressources sont consacrés à la réalisation des missions sociales de La JPA, en augmentation de 2 % par rapport à 2013.

303 k€ sont consacrés aux frais de recherche de fonds. Ce montant est à mettre en regard des ressources collectées auprès du public et des subventions, nous permettant de remplir nos missions sociales.

363 K€ des ressources sont consacrés aux frais de fonctionnement ; ce pourcentage est en baisse de 2% par rapport à 2013. ■

Le bilan de La JPA (hors complexe médico-social)

Le bilan est un état de synthèse qui permet de décrire la situation patrimoniale de La JPA à la fin de l'exercice 2014.



Le montant total du bilan s'élève à 5 286 K€. L'actif du bilan est composé à 91 % de liquidités placées sur un compte livret auprès de la caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale. Ces fonds sont rapidement mobilisables et les placements présentent le minimum de risques sur le marché financier.

Les fonds propres de La JPA représentent 57,6 % du total du bilan. Les fonds dédiés correspondent au report des collectes antérieures non utilisées et s'élèvent à 1 466 K€. Les administrateurs demandent d'utiliser plus rapidement ces fonds dédiés afin de renforcer notre action d'aide au départ en séjours collectifs.

Politique de réserve

Le fonds de roulement de La JPA est de 3 044 k€ ; il permet de faire face aux besoins d'exploitation de La JPA et aux délais parfois important de versement de subventions.

Compte emploi des ressources 2014 de La Jeunesse au Plein air (intégrant le complexe médico-social)

Le compte d'emploi des ressources (CER) est un document comptable normalisé qui fait l'objet d'un contrôle et d'une certification par les commissaires aux comptes. Le périmètre comptable du CER doit être identique à celui du compte de résultat annuel. C'est pourquoi le CER qui vous est présenté ci-dessous inclut les comptes du complexe médico-social.

Il présente sous forme de tableau d'une part l'origine des ressources de l'association (colonnes de droite), et d'autre part l'emploi de ces ressources (colonnes de gauche).

Par ailleurs, deux colonnes spécifiques permettent d'avoir un suivi de l'origine et de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public. ■

| EMPLOIS | Compte de résultat consolidé | Affectation des ressources collectées auprès du public | RESSOURCES | Compte de résultat consolidé | Suivi des ressources collectées auprès du public |
|---|------------------------------|--|---|------------------------------|--|
| | | | Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice | | 0 |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 19 548 128 | 421 132 | 1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC | 442 355 | 442 355 |
| 1.1 Actions réalisées en France | | | 1.1 - Dons et legs collectés | 411 637 | 411 637 |
| Actions réalisées directement | | | - Écoles | 141 457 | 141 457 |
| 1.1.1 Solidarité et citoyenneté | 660 127 | 421 132 | - Dons manuels | 186 830 | 186 830 |
| - Bourses et aides versées | 451 362 | 351 249 | - Mécénat et partenariat | 42 212 | 42 212 |
| - Education à la citoyenneté et à la solidarité | 208 765 | 69 883 | - Legs | 41 138 | 41 138 |
| 1.1.2 Aides au départ- Partenariat ANCV | 1 810 497 | 0 | 1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité publique | 30 719 | 30 719 |
| 1.1.3 Plaidoyer pour le droit aux vacances | 277 783 | | 2 - AUTRES FONDS PRIVÉS | 0 | |
| 1.1.4 Etudes et recherches - centre de ressources | 332 290 | | 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | 2 997 258 | |
| 1.1.5 Animation du réseau confédéral et représentation | 352 249 | | - Subventions liées à la collecte (collectivités et autres) | 29 019 | |
| 1.1.6 Etablissement médico-social | 16 115 182 | | - Subventions Ministères | 1 196 693 | |
| 1.2 Actions réalisées à l'étranger | | | - Subventions Partenariat ANCV | 1 754 170 | |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | 302 892 | 141 259 | - Subventions du complexe médico-social | 17 376 | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 222 180 | 141 259 | 4 - AUTRES PRODUITS | 16 920 504 | |
| 2.2 Frais de recherche des autres fonds privés | 26 153 | | - Autres produits JPA nationale | 392 592 | |
| 2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics | 54 558 | | - Prestations de service du complexe médico-social | 13 572 800 | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 362 712 | 14 643 | - Autres produits du complexe médico-social | 2 955 113 | |
| I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat | 20 213 731 | | I - Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat | 20 360 117 | |
| II - Dotations aux provisions | 509 339 | | II - Reprises de provisions | 254 827 | |
| III - Engagements à réaliser sur ressources affectées | 31 325 | | III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs | 242 404 | |
| IV - Excédent des ressources de l'exercice | 102 953 | | IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public | | 134 679 |
| V - TOTAL GENERAL | 20 857 349 | | - Dotation aux fonds dédiés | | 31 325 |
| V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public | 0 | 0 | - Reprises sur fonds dédiés | | 166 004 |
| VII - neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public. | 0 | 0 | V - Insuffisance de ressources de l'exercice | | |
| VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 577 034 | VI - TOTAL GENERAL | 20 857 349 | |
| | | | VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 577 034 |
| | | | Soldes des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice | | 0 |

Evaluation des contributions volontaires en nature

| | | | |
|---|------------|-----------------------|------------|
| Missions sociales | | Bénévolat | |
| Frais de recherche de fonds | Non évalué | Prestations en nature | |
| Frais de fonctionnement et autres charges | | Dons en nature | Non évalué |